

ASSEMBLÉE NATIONALE

FAVORISER LA CRÉATION ET LA REPRISE D'ENTREPRISES SOUS FORME DE
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES ET PARTICIPATIVES ET DE SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES
D'INTÉRÊT COLLECTIF - (N° 2603)

N° CF26

AMENDEMENT

présenté par
M. Lucas-Lundy, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, M. Arnaud Bonnet, M. Fournier, M. Lahais et
Mme Sas

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.